

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 OCTOBRE 2020

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, BUFFAUT Julien, BARTHET Delphine, GANEVAL Franck, GROS Céline, LACROIX Régis, MIELLIN Charles, MORNICO Sonia, RAGEOT Michel et REVY Julie.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme GROS Céline

Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Finances
Remplacement des ordinateurs fixes du secrétariat de mairie.
Le Conseil municipal accepte.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25 août 2020

Après en avoir discuté, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Finances

Décision modificative n°3 - transfert de crédits budgétaires

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer afin de procéder au transfert de crédits budgétaires, de manière à abonder certains articles comptables pour lesquels les crédits sont insuffisants. Il est donc nécessaire de transférer des crédits budgétaires de compte à compte.

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

Investissement :

Dépenses

21538 (autres réseaux)	- 10 €
238 (avances versées - SIDEC du Jura)	+ 10 €
TOTAL	0 €

Fonctionnement :

615221 (entretien sur bâtiments publics)	- 650 €
66111 (intérêts sur emprunts)	+ 650 €
TOTAL	0 €

L'assemblée, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 3 et autorise Monsieur le Maire à procéder à la régularisation comptable.

Remplacement des ordinateurs fixes du secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de remplacer les ordinateurs du secrétariat de mairie. En effet, avec la fin du support de Windows 7, le matériel actuel n'est pas en capacité technique de migrer vers le système d'exploitation Windows 10 alors même que des mises à jour très importantes des logiciels de notre prestataire Cosoluce doivent être opérées pour le 1^{er} janvier 2021. Il convient donc de renouveler les deux ordinateurs de bureau du secrétariat. Un appel d'offres a été initié par le SIDEC du Jura, dans le cadre de la mutualisation des services. Les propositions commerciales ont été reçues en mairie et analysées. Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société XEFI, à la somme de 2.316,75 € ht (2.780,10 € ttc).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir le devis de la société XEFI, à la somme de 2.316,75 € ht (2.780,10 € ttc).

Il autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

2. Institutions et vie politique

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura, le Conseil municipal doit présenter une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs de Maisod.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres de la Commission communale des impôts directs comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES

(au nombre de douze)

GROS Céline

BERTHOLINO Michèle

LACROIX Régis

RAGEOT Michel

BUFFAUT Julien

VALLET Annie

MORNICO Sonia

NICOT Karelle

LOISY Jean-Michel

MACARD-BLANCHOT Marie-Noëlle

LACROIX Bruno

MILLET Annie

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

(au nombre de douze)

AUBRY Isabelle

GANEVAL Franck

NICOT Christian

REVY Julie

GAVIGNET Michèle

MIELLIN Charles

BONIN Philippe

GIRARD Hervé

BUFFAUT Roland

CATTET Pierre

LAUGERETTE Colette

LACROIX Arnaud

CCAS - désignation des membres

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'en application du décret n°95-562 du 06 mai 1995, il appartient à l'assemblée municipale de fixer d'une part le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS et d'autre part d'élire ces derniers.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, fixe le nombre des membres à élire au Conseil d'Administration du CCAS à cinq. Monsieur le Maire étant président de droit, le Conseil municipal vote pour les membres au sein du Conseil d'administration et déclare élus : Michèle BERTHOLINO, Sonia MORNICO, Julie REVY, Delphine BARTHET et Céline GROS.

Il prend note des personnes non membres du Conseil municipal, nommées par Monsieur le Maire : Michèle GAVIGNET, Christine MARECHAL GONCALVES, Martine JAILLET, Christelle ABIS et Patricia DARRIGADE.

3. Forêt

Destination des coupes pour 2021

Monsieur le Maire présente l'assiette et la destination des coupes, proposées par l'agent patrimonial de l'ONF, pour la campagne 2020/2021. En accord avec lui, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire en coupe rase la parcelle 17_r, (épicéas, surface de 0.44 ha). Initialement programmée dans l'assiette 2019, le Conseil municipal avait finalement décidé de la reporter en 2020 au vu de la situation sanitaire fortement dégradée (prolifération du bostryche).

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de l'ONF pour la destination des coupes de bois :

Vente aux adjudications générales (ventes publiques) : parcelle 17_r, en bloc et sur pied - résineux

Délivrance à la commune pour l'affouage : parcelle 17, mise à disposition « sur pied ».

4. Terre d'Emeraude Communauté

Désignation du représentant de la commune au sein de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors de sa séance du 04 septembre 2020, le Conseil communautaire de Terre d'Emeraude Communauté a décidé que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) serait composée de 92 membres, à savoir un membre par commune membre de notre intercommunalité. Il précise l'importance que revêt la C.L.E.C.T. dans le cadre du fonctionnement de l'intercommunalité puisque c'est à elle que revient la charge d'évaluer les transferts de compétences, qu'ils se fassent des communes membres à l'intercommunalité ou l'inverse. Il est donc nécessaire de désigner un représentant parmi les conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Michel BLASER comme délégué de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges

Transférées et charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président du Terre d'Emeraude Communauté.

Modification statutaire pour l'intégration d'équipements touristiques autour du lac de Vouglans

Monsieur le Maire rappelle la fusion récente de quatre Communautés de communes, composées de 92 communes, se caractérisant par un territoire entre monts et vallées comprenant de nombreux lacs dont la deuxième plus grande retenue d'eau de France que constitue le lac de Vouglans. Il complète son propos par la volonté de Terre d'Emeraude Communauté de restructurer son organisation et ses actions liées au tourisme afin de mettre en valeur ce territoire autour de l'authenticité et du développement durable. Il précise le projet de développement et d'aménagement élaboré par les élus de TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE consistant à redynamiser son offre, créer une identité touristique pour le territoire ainsi que maintenir voire renforcer le maillage territorial.

Considérant la nécessité de modifier les statuts afin de transférer à la Communauté de communes une compétence facultative concernant la gestion d'installations touristiques (construction, acquisition, cession, exploitation, etc.) propose à l'assemblée la modification des statuts pour intégrer des équipements touristiques autour du lac de Vouglans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification statutaire qui ajoute à l'article 6-1 des statuts - en matière de tourisme : « Gestion des équipements touristiques et économiques qui présentent un intérêt intercommunal situés autour du Lac de Vouglans (campings, plages, ports, bâtiments à vocation commerciale et économique, etc.) » et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté de communes.

5. Travaux

Hôtel-restaurant « Le Relais du Lac » - mise aux normes PMR, sécurité-incendie et isolation par l'extérieur - mission d'établissement de la demande de permis de construire - validation du devis de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder aux travaux de mise aux normes PMR, sécurité-incendie et isolation par l'extérieur du bâtiment communal « Le Relais du Lac ». Pour ce faire, il propose à l'assemblée de retenir un maître d'oeuvre pour la mission d'établissement du dossier de permis de construire. Trois cabinets ont été consultés.

Après analyse des offres, le Conseil municipal décide de retenir la proposition du cabinet d'architecture « EURL Thierry BARREAU » de Dole (39100), à la somme de 3.500 € ht (4.200 € ttc). Il autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

6. SIEA de la MERCANTINE

Présentation et approbation des RPQS 2019 (Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'Eau et de l'Assainissement)

Monsieur le Maire présente les RPQS 2019 de l'Eau Potable et de l'Assainissement du SIEA de la Mercantine qui sont approuvés, à l'unanimité.

Fin de la séance : 23h

Michel BLASER

